

Orchestre d'ensemble

Mode de règlement

Le présent dossier doit être remis accompagné du règlement des frais d'inscription, plusieurs échéanciers vous sont proposés.

Veuillez choisir l'échéancier que vous désirez :

Au trimestre soit 2 chèques de
30 euros et 1 chèque de 40 euros :

☐

A l'année un chèque de
100 euros :

☐

**NB : Les chèques sont à établir à l'ordre de « école de musique Péret »
et doivent être datés à la date du dépôt.**